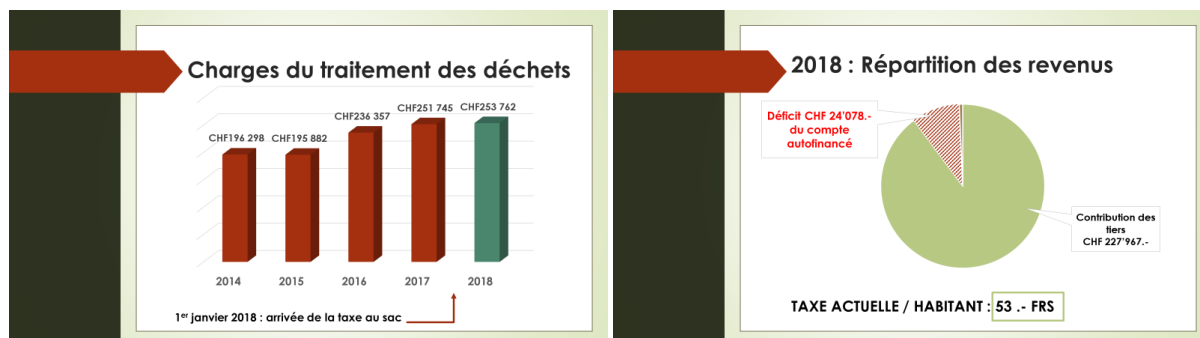


Traitements des déchets : Le compte sera autofinancé

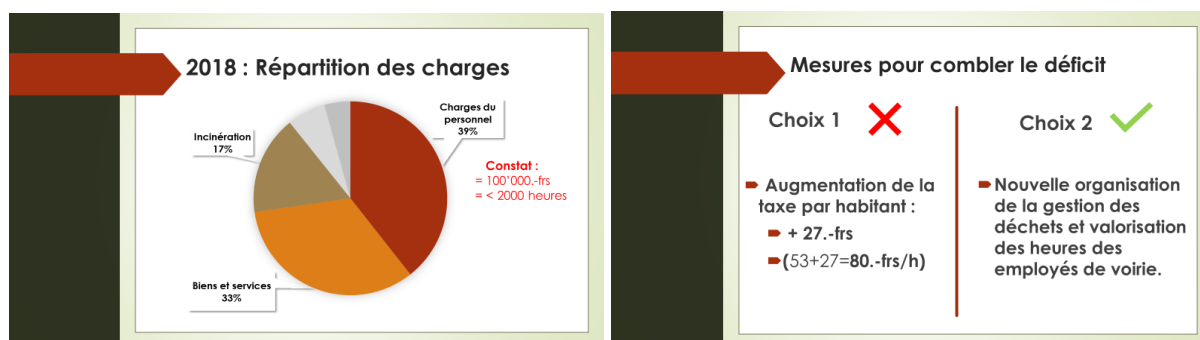
Depuis 2014, les charges communales liées au tri des déchets ne cessent d'augmenter.

Pour l'année 2018, le constat est sévère, le déficit se monte à **24'078.-frs**

Pour combler ce déficit, la commune puise dans le compte « Finances et Impôts » ce qui pèse sur notre budget annuel.



Après une analyse assez fine des charges liées à ce compte, il s'avère que 39% des charges soit : 100'000.-frs, sont dévolues au personnel de la voirie. Ce qui représente plus de 2000 heures par année, pour le tri des déchets.



Afin de combler le déficit de 2018 et de faire en sorte que notre compte soit autofinancé pour les années futures deux choix se profilent.

Soit : 1. Une augmentation de la taxe des ordures, ce qui porterait la taxe à 80.-frs / habitant

2. Une organisation différente de la gestion des déchets.

Le conseil communal a donc décidé de : Réduire les horaires de la déchetterie, remplacer les bennes à papier, à verre, à PET et à Fer Blanc par des moloks.

Nouveau horaire déchetterie = 450 heures / année

Mardi	7h30	–	9h30
Mercredi	13h30	–	17h00
Samedi	8h00	–	11h30

Par les mesures déjà entreprises depuis août 2019, adaptation des horaires de la déchetterie et la suppression du ramassage du carton chez certains particuliers, l'économie réalisée à fin octobre est de **21'000.-frs**.

Pour les mois à venir, nous visons une amélioration de la qualité du tri, par les moyens suivants :

Organisation générale de la collecte :

1. Consignes claires à la population
2. Contrôle qualité par la voirie/ Transmission aux autorités des problèmes
3. Intervention des autorités pour l'identification et le règlement des problèmes

Information et sensibilisation :

1. La communication, un élément clé d'une gestion optimale des déchets
2. Meilleure coordination à l'échelle locale, voire régionale des messages transmis à la population afin d'éviter l'incompréhension et les frustrations.
3. Renseigner la population sur le dispositif de financement et la logistique de collecte des déchets.



NB. Une information sera apposée sur chaque puit à ordures, afin de permettre une bonne utilisation.

Mesures techniques et opérationnelles :

1. Amélioration des équipements
2. Travailler sur l'emplacement des éco-points
3. Réserver la collecte dans les éco-points à certains déchets.
4. Réduire l'anonymat des dépôts en éco-points si cela s'avère nécessaire.
5. Renoncer à la valorisation ou à la collecte séparée de certains matériaux.

Sanctions et répression

1. Les employés communaux sont assermentés depuis 2019.

Nous comptons sur vous ☺

